

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2019-12-02

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 2 décembre 2019 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, et Patrick Clowery.

EST ABSENT : M. Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Kyanne Ste-Marie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
4. Période de questions des visiteurs
5. Adoption du budget de la Régie des eaux Massawippi
6. Adoption du budget de la Régie du Parc Massawippi
7. Adoption du budget de la Régie de Coaticook (RIGDSC)
8. Adoption du budget de la Régie incendie Memphrémagog Est
9. Avis de motion règlement 2020-01 taux de taxes
10. Dépôt du règlement 2020-01 taux de taxes
11. Avis de motion règlement 2020-02 gestion contractuelle
12. Dépôt du règlement 2020-02 gestion contractuelle
13. Nomination d'un maire suppléant
14. PIIA - 4614 chemin de Capelton
15. PIIA - 4535 chemin de Capelton
16. PIIA - 195 rue des Méandres
17. Demande d'usage conditionnel - chemin Dunant
18. Politique de location de salles
19. Offre de services architecture
20. Équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023
21. TECQ 2019-2023
22. Entente Groupe Hatley pour installations électriques
23. Adoption des comptes à payer
24. Correspondance
25. Divers
26. Deuxième période de questions
27. Clôture de la séance

19-12-02.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 04 et déclare la séance ouverte.

19-12-02.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 4 novembre 2019 tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.04

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

19-12-02.05

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DES EAUX MASSAWIPPI

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale des Eaux Massawippi (RIEM);

ATTENDU QUE la RIEM a préparé un budget de 902 272 \$ pour l'année 2020;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2020 de la RIEM, budget de 902 272 \$ représentant une quote-part de 87 848 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.06

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DU PARC MASSAWIPPI

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a préparé un budget de 277 306 \$ pour l'année 2020;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2020 de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget de 277 306 \$ représentant une quote-part de 29 278 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.07

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DE COATICOOK (RIGDSC)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), connu comme la *Régie de Coaticook*;

ATTENDU QUE la *Régie de Coaticook* a préparé un budget de 2 142 391\$ pour l'année 2020;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

D'ADOPTER le budget 2020 de la Régie de Coaticook de 2 142 391 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.08

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (connu comme la *Régie de l'Est*);

ATTENDU QUE la *Régie de l'Est* a préparé un budget de 1 379 525 \$ pour l'année 2020;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2020 de la *Régie de l'Est*, budget de 1 379 525 \$ représentant une quote-part de 158 499 \$ pour la municipalité du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-01 TAUX DE TAXES

Avis de motion est donné par Sylvie Cassar que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement n° 2020-01 décrétant les taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

19-12-02.10

DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2020-01 TAUX DE TAXES

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Sylvie Cassar dépose le projet de *Règlement n° 2020-01 décrétant les taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2020*.

19-12-02.11

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2019-02 GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par Maryse Gaudreau que sera adopté à une séance ultérieure le *Règlement n° 2020-02 concernant la gestion contractuelle*. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

19-12-02.12

DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2019-02 GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 445 du Code municipal, Maryse Gaudreau dépose le projet de *Règlement n° 2020-02 concernant la gestion contractuelle*.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

19-12-02.13

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE monsieur Vincent Fontaine était maire suppléant de la municipalité du 1er avril 2019 jusqu'au 30 novembre 2019;

ATTENDU QUE nous devons renommer le maire suppléant à partir du 1er décembre 2019;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

DE NOMMER Mme Maryse Gaudreau mairesse suppléante de la municipalité jusqu'au 31 juillet 2020;

D'AUTORISER la mairesse suppléante à représenter la municipalité à la MRC de Memphrémagog en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.14

PIIA - 4614 CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 4614, chemin de Capelton, lot 4 029 942;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement no 2000-13 et recommandent aux membres du conseil d'accepter la demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 4614, chemin de Capelton, lot 4 029 942.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.15

PIIA - 4535 CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale et un garage a été déposée pour la propriété située au 4535, chemin de Capelton, lot 4 029 804;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement no 2000-13 et recommandent au conseil d'accepter la demande;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 4535, chemin de Capelton, lot 4 029 804.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

19-12-02.16

PIIA - 195 RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 195, rue des Méandres, lot 4 982 034;

ATTENDU QUE le règlement no 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement no 2000-13;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de modifier certains éléments, de la façade soit par l'ajout et/ou l'agrandissement de certaines fenêtres et l'agrandissement de la porte d'entrée principale;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 195, rue des Méandres, lot 4 982 034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.17

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - CHEMIN DUNANT

ATTENDU QU'une demande en lien avec le règlement sur les usages conditionnels a été déposée pour le lot 2 131 282 situé dans la zone ex-1;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire un bâtiment d'usage commercial;

ATTENDU QUE le projet déposé respecte les critères de grandeur de bâtiment prévu au règlement;

ATTENDU QUE les usages prévus du bâtiment respectent le règlement;

ATTENDU QUE le projet tel que présenté comporte beaucoup de remblai et déblai du terrain et que le projet n'est pas adapté à la topographie du terrain;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent, compte tenu des points précédents, que le projet ne respecte pas un critère majeur de règlement, soit que le projet doit se faire en minimisant le plus possible les remblais et déblais du terrain;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

DE REFUSER la demande telle que présentée en lien avec le règlement sur les usages conditionnels pour le lot 2 131 282.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.18

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

ATTENDU la Politique de location de salles adoptée par la résolution 19-03-04.18;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour ladite politique;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de location de salles modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.19

OFFRE DE SERVICES ARCHITECTURE

ATTENDU les projets d'aménagement de la salle du bistro et de la salle du conseil;

ATTENDU l'offre de services d'Architech Design, incluant les concepts, plans et suivis des travaux, en trois volets;

Volet 1 Salle du bistro réaménagement 8 900 \$
Volet 2 Salle du conseil cuisine et rangement 3 400 \$
Volet 3 Salle du conseil blocs sanitaires 3 400 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de services d'Architech Design pour les volets 1 et 2 au montant de 12 300 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.20

ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

ATTENDU QUE les honoraires prévus au mandat de l'évaluateur avec la MRC de Memphrémagog comprennent une équilibrage entre janvier 2017 et décembre 2022 (6 ans);

ATTENDU QUE sur la base de transactions immobilières, l'évaluateur constate que le rôle actuel n'est pas en équilibre

ATTENDU le risque d'accentuer ce déséquilibre avec une reconduction du rôle actuel (2018-2019-2020) vers le prochain rôle (2021-2022-2023);

ATTENDU l'offre de service de JP Cadrin et associés de réaliser les travaux d'équilibrage pour les 1427 dossiers municipaux au coût de 22 \$ par dossier, soit environ 31 000 \$ plus taxes avec les modalités de paiement comme suit : versements de 10 000 \$ le 1^{er} mai 2020 et le 1^{er} août 2020 et versement du solde 1^{er} février 2021

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de service de JP Cadrin et associés pour les travaux d'équilibrage du prochain rôle d'évaluation (2021-2022-2023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.21

TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1145055 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1145055 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.22

ENTENTE GROUPE HATLEY POUR INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir un transformateur et une entrée électrique appartenant à Groupe Hatley pour les installations électriques d'un bâtiment de service et convenir d'une entente à ce sujet;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la municipalité, une entente avec le Groupe Hatley concernant les installations électriques ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.23

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	21 756,42 \$
Chèques fournisseurs 201901021 à 201901117	211 023,25 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 3 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-12-02.24

CORRESPONDANCE

19-12-02.25

DIVERS

19-12-02.26

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19-12-02.27

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Clowery propose la clôture de la séance à 19:39

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale